

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de M/Mme Prénom Nom suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_028 - ADMINISTRATION GENERALE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES RUMEURS QUI COURENT

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 9 avril 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 09 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-3251 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article premier,

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'association suivante :
Les rumeurs qui courent,

Considérant que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre des compétences intercommunales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 9 avril 2024,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Les rumeurs qui courent représentée par son Président Gilles Lapray, pour l'organisation de la 5^e édition du festival sème ton cirque à St Julien de Civry les 3-4-5 mai 2024.

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID : 071-200071884-20240409-DB2024_028-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Prénom nom
Membres présents à la séance : 13	Votants : 13

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, André ACCARY, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Jacky COMTE, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 9 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais